



Conseil d'Administration

19 DECEMBRE 2024

Compte rendu approuvé le 21 janvier 2025

Participants

Pour rappel, membres suppléants des membres à voix délibérative, inscrits dans le circuit d'information de la réunion mais non participant sauf remplacement de membre titulaire empêché ou à des fins d'introduction en début de mandat.

| MEMBRES | RÔLE | PRÉSENT |
|---|---|---------|
| Stéphanie Daudet Kaspersen (suppléante Jennifer Poly) | Membre à voix délibérative de nationalité française, Vice-présidente | X |
| Øystein Børsum (suppléante Karen-Sofie Stenzel) | Membre à voix délibérative de nationalité norvégienne, Vice-présidente | X |
| Jon Inge Engesmo (suppléant TBD) | Membre à voix délibérative de nationalité norvégienne | X |
| Margarida Caeiro (suppléante Rita Bildøy) | Membre à voix délibérative de nationalité tierce | X |
| Annabelle Lefébure-Henriksen (suppléant Victor de Turckheim) | Membre à voix délibérative de nationalité française, Présidente | X |
| Mahé Calvi (suppléant TBC) | Membre à voix délibérative de nationalité française | X |
| Agathe Rialland (suppléante Isabelle Thompsons) | Membre à voix délibérative de nationalité française | X |
| Therese Le (suppléante Merete Caudet) | Membre à voix délibérative de nationalité norvégienne | X |
| Franck Tabone | Membre à voix consultative, Représentant du personnel, CCPL | X |
| Saba Dilawar | Membre à voix consultative, Représentant du personnel, Skolenes Landsforbund | |
| Thibaut Terral | Membre à voix consultative, Représentant du personnel, Conseil d'établissement | X |
| Karine Richard Brun | Membre à voix consultative, Représentante de l'administration, Proviseure | |
| Muriel Serra | Membre à voix consultative, Représentant de l'administration, Directeur du primaire | X |
| Knut Sørlie | Membre à voix consultative, Représentant de l'administration, Directeur Exécutif | X |
| Sophie Delporte | Membre à voix consultative, Représentante de l'ambassade de France, Conseillère de coopération et d'action culturelle | X |
| Axelle Magnagnin | Membre à voix consultative, Représentante du syndicat Utdanning Forbundet | X |
| Mme Carteron | Membre à voix consultative, Représentante du syndicat Utdanning Forbundet | X |

Ordre du jour

| | ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | | Pièces jointes | Temps alloué |
|-----------|--|--------------------------------|-----------------------|---------------------|
| 1. | Formalités | | | |
| 1.1 | Validation de l'ordre du jour du conseil d'administration nr 6 du 19 décembre 2024 | Pour validation | ✓ | 2 mins |
| 1.2 | Validation du compte-rendu du conseil d'administration nr 5 du 2 décembre | Pour validation | ✓ | 2 mins |
| 2. | Points de décisions | | | |
| 2.1 | Vote du règlement financier | Pour validation | | 15 mins |
| 2.2 | Vote du budget | Pour validation | ✓ | 15 mins |
| 3. | Points d'information et de discussion | Pour information et discussion | | |
| 3.1 | Commissions <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance • Immobilier | Pour information et discussion | | 45 mins |
| 3.2 | Rapport de la direction <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Direx • Revue pédagogique et académique • Statut du Bien-être | Pour information et discussion | | 30 mins |
| 3.3 | Réunion LFO et communication parents | Pour information et discussion | | 10 mins |
| 3.4 | Sujets éventuels | Pour information et discussion | | |

Compte-rendu

| FORMALITES 1.1 Validation de l'ordre du jour du conseil d'administration du 19 décembre 1.2 Validation du compte-rendu du CA nr 5 du 2 décembre | <ul style="list-style-type: none">• L'ordre du jour est validé en séance• Le compte-rendu est validé en séance.• Pour rappel, tous les membres du conseil sont invités à relire attentivement les comptes-rendus et d'y apporter les ajustements qu'ils estiment nécessaires avant leur validation. |
|--|---|
| POINTS DE DECISION 2.1 Vote du règlement financier 2.2 Vote du budget | <p>Présentation du budget (distribué en amont) par le Direx</p> <p>Les revenus s'élèvent à 3 millions, sans inclure le montant du déménagement qui représente environ 2 millions. Il existe une différence notable entre la maternelle et l'école : l'école affiche un excédent tandis que la maternelle présente un déficit insoutenable à long terme. Ce déficit en maternelle est principalement dû au coût des pensions, qui représente 15% net du salaire en maternelle contre 9% à l'école.</p> <p>Sur le plan financier, selon la loi norvégienne sur les crèches, il n'est pas autorisé de transférer des fonds de l'école à la maternelle, et cette dernière ne peut emprunter qu'auprès de banques ou d'institutions financières, ainsi que des propriétaires.</p> <p>Le personnel a été informé de la nécessité de trouver une solution, notamment en changeant le régime de pension. Une demande a été faite à SPK pour la maternelle, mais elle a été refusée. Une nouvelle demande a été envoyée en septembre et la réponse du ministère est toujours en attente. Plusieurs solutions ont été discutées, notamment la décision de ne pas augmenter les prix et la recherche d'autres moyens de réduire les coûts. Bien que résoudre le problème des retraites soit important, cela ne résout pas tout. La priorité est donnée à l'emploi et à la recherche de solutions pour sortir du déficit. Ces discussions se poursuivront dans le mois à venir avec pour objectif de résoudre le problème avant l'été.</p> |

Compte-rendu

| POINTS DE DECISION 2.1 Vote du règlement financier 2.2 Vote du budget | <p>Une question importante pour le conseil d'administration est d'évaluer la capacité de la maternelle à fonctionner financièrement à court terme (une année supplémentaire) et à long terme (assurer la pérennité de la situation)</p> <p>À noter que le CA du LFO émet son avis sur le budget de la maternelle n'étant pas l'instance formelle de la Maternelle, mais c'est le CA de la maternelle qui vote formellement le budget de l'entité juridique la Maternelle.</p> <p>Action:</p> <p>2.1 Le règlement financier a approuvé en séance. Aucun commentaire ou ajout n'a été formulé, et la proposition a été adoptée telle quelle.</p> <p>2.2. Le budget de l'école (élémentaire, collège, lycée) est approuvé en séance. L'approbation du budget de la maternelle est repoussée dans l'attente de plus d'éléments dans les prochaines semaines qui pourraient impacter le budget.</p> |
|--|--|
| POINTS D'INFORMATION ET DE DISCUSSIONS 3.1 Commissions | <p>Gouvernance: Nous attendons toujours le retour de l'audit du Préfet relatif à la loi norvégienne sur l'éducation et le bien-être. Des documents et processus de contrôle interne identifiés (« Governance Framework ensuring accountability, transparency and ethical behavior ») ont été envoyés en amont de la réunion mais n'ont pas été parcourus lors de la réunion. La commission se réunira en janvier et continuera de travailler sur ces documents et avant qu'ils ne soient soumis au vote du CA .</p> <p>Immobilier : Nous sommes toujours en négociations avec la commune d'Oslo concernant les travaux de réhabilitation du site de Skovveien. Les discussions portent sur la prise en charge financière des rénovations et sur la responsabilité d'effectuer les travaux. Le Direx et le CA doivent déterminer si le LFO peut assumer cette charge financière et la responsabilité opérationnelle et quelles en seraient les conséquences et les risques. Aucun accord n'a encore été signé à ce jour. Ainsi, le CA souhaite que se poursuive la recherche de locaux alternatifs dans une perspective de long terme. Le déménagement à Sporveisgata se prépare et la préparation du déménagement s'intensifieront à partir de janvier 2025.</p> |

| | |
|---|--|
| | |
| POINTS D'INFORMATION ET DE DISCUSSION 3.2 Rapport de la direction <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Direx • Revue pédagogique et académique • Statut du Bien-être | <p>Le rapport du Direx a été traité dans le cadre des points mentionnés plus haut, à savoir vote du budget et du règlement financier, ainsi que le projet immobilier.</p> <p>Action:</p> <p>N'ayant aucun cas pressant à souligner ou présenter, la revue pédagogique et académique ainsi que le statut bien-être ont été repoussés au prochain conseil d'administration.</p> |
| POINTS D'INFORMATION ET DE DISCUSSION 3.3 Communication Parents | <p>Règlement financier</p> <p>Le Conseil d'administration a décidé d'apporter une modification importante au règlement financier, applicable à partir de 2025. À partir de cette date, toutes les familles seront exemptées du paiement supplémentaire des frais de réinscription en février. Les étudiants du LFO resteront inscrits à l'école jusqu'à la fin de leur Terminale ou jusqu'à ce que leur place soit résiliée par écrit, avec un préavis de 3 mois. Si une famille décide de retirer un étudiant de l'école, elle devra en informer l'établissement au moins 3 mois complets avant la date de départ, afin d'éviter d'avoir à payer des frais de scolarité supplémentaires. À noter que seuls les mois scolaires sont pris en compte dans le calcul de ce préavis de 3 mois. Le changement contribuera à une meilleure base de planification pour la prochaine année scolaire. Une description plus détaillée peut être trouvée dans le nouveau Règlement Financier.</p> <p>Projet immobilier</p> <p>Nous sommes toujours en négociation avec la municipalité d'Oslo au sujet de la rénovation de Skovveien. Nous continuons à travailler activement sur ce dossier et nous vous tiendrons informer des futurs développements.</p> |
| POINTS D'INFORMATION ET DE DISCUSSION 3.4 Sujets éventuels | <p>La réunion du conseil d'administration prévue le 23 est avancée au 21. La prochaine réunion d'information LFO aura lieu le mercredi 12 février à 17h30.</p> |